

Date de dépôt : 15 janvier 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Comment le Conseil d'Etat compte-t-il faire respecter la loi aux Hôpitaux universitaires de Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 décembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Tribune de Genève du 16 décembre 2013 nous relate une curieuse histoire où un médecin des Hôpitaux Universitaires de Genève aurait été suspendu pour des faits relevant de la gestion déloyale d'intérêts publics voire de corruption.

*Pour les citoyens et assurés, les faits dénoncés, s'ils sont avérés, apparaissent extrêmement graves et on peut se demander **comment de tels faits ont pu être commis sur une assez longue durée sans que les systèmes de contrôle existants n'aient pu identifier ces mauvais agissements ?***

C'est extrêmement grave car il n'est nul besoin d'être grand comptable pour comprendre que tout fait de corruption ou de gestion déloyale des intérêts publics a pour conséquence l'augmentation des coûts pour les utilisateurs des Hôpitaux universitaires de Genève et donc in fine pour les assurés genevois, puisque les surcoûts induits par ces pratiques sont forcément redistribués par les fournisseurs sur les produits ou services qu'ils vendent aux Hôpitaux universitaires de Genève.

*La seconde question induite par la première est celle-ci : si cela a été possible en dépit des contrôles existants, alors **quelle est l'ampleur du phénomène ?***

La révélation de telles pratiques scandaleuses ne nécessiterait-elle pas l'évaluation de la situation globale aux Hôpitaux universitaires de Genève ?

Interrogations que l'on peut résumer sous la question suivante :

Comment le Conseil d'Etat compte-t-il faire respecter la loi aux Hôpitaux universitaires de Genève ?

En remerciant le Conseil d'Etat par avance de la prompte réponse qu'il voudra bien apporter à cette question urgente écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Ce sont les contrôles internes des Hôpitaux universitaires de Genève qui ont permis de débusquer cette apparente fraude et ont conduit la direction générale à déposer plainte. L'enquête en cours permettra de déterminer l'ampleur du phénomène et il est aujourd'hui prématuré de se prononcer sur ces faits.

Le Conseil d'Etat ne saurait donc en l'état tirer de conclusions sur le fait qu'un cas individuel de fraude présumée, débusqué qui plus est par les systèmes de contrôle interne, remette en question l'ensemble de la gestion de l'institution.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP